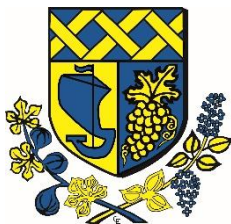


Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : CONVENTION DE PRET D'UN VEHICULE « POLICE MUNICIPALE » PART LA COMMUNE DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2026-30 du 21 mars 2026, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant qu'il convient de contracter une convention entre les communes de Montigny-lès-Cormeilles et La Frette-sur-Seine pour définir les modalités de prêt d'un véhicule dédié à la Police Municipale

DECIDE

DE SIGNER, avec la Commune de Montigny-lès-Cormeilles une convention de prêt du véhicule Dacia Duster immatriculé BD-592-JT à titre gracieux du 7 au 21 septembre 2026.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 4 septembre 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

